

# Commune de Bouleurs

Compte-rendu reunion avec Ingetec

Propositions alternatives



Juin 2025

## Compte-rendu de la réunion de travail en Mairie du Jeudi 5 Juin 2025

**Présents** : Guillaume Dujardin (Ingénieur, Directeur de Projet Hydraulique à INGETEC) et son assistant, Pascal GIBERT et Pascal VALLEE (agriculteurs), Jean-Marc LAFARGE (Riverain habitant rue des Roches), Jean-Claude MOULLIER (adjoint aux Travaux) et Monique BOURDIER (Maire)

**En préambule**, Mme Bourdier remercie M. Dujardin qui a proposé de se déplacer en Mairie, après avoir reçu le rapport sur les coulées de boue du 31/05-01/06 ainsi que des vidéos. Elle affirme être très satisfaite que le SMAGE ait retenu la commune de Bouleurs pour les prochains travaux, elle affirme être consciente du montant total estimé à 259 500 € et qu'elle ne demande pas plus mais que cet argent public soit utilisé de manière efficace. La commune de Bouleurs étant habituée à utiliser ses budgets avec parcimonie.

Afin que la discussion soit constructive, Mme Bourdier présente les personnes qu'elle a conviées, qui sont à même d'éclairer M. Dujardin sur le ruissellement, l'emplacement des collecteurs, les dysfonctionnements etc...

Tous les secteurs concernés par des travaux sont vus les uns après les autres. M. Dujardin expliquant et justifiant les choix opérés par le Bureau d'Etude et par le SMAGE.

Le projet a en effet évolué depuis une discussion en Mairie il y a environ 2 ans, et l'on peut regretter que pour ces 7 communes il n'y ait pas eu une réunion préalable au lancement de l'enquête publique.

**M. Dujardin explique que les actions proposées peuvent être adaptées pour tenir compte de l'enquête publique et de l'avis du Commissaire-Enquêteur.**

### Le secteur Chemin de Laître/Impasse/ rue Romain Rolland

Lorsque ce secteur est inondé, cela touche **tout le linéaire du rû du Corbier** : l'impasse de Laître mais la rue Romain Rolland dans le lotissement, la rue du Mont et la rue de l'église.

Une partie du rû est encore à ciel ouvert mais malheureusement l'eau et/ou la boue ne circule pas toujours dans le rû car les avaloirs en amont se colmatent très vite. Ce fut le cas il y a 8 jours où le niveau du rû n'a pas bougé mais une épaisseur de boue restait visible sur tout le trajet.

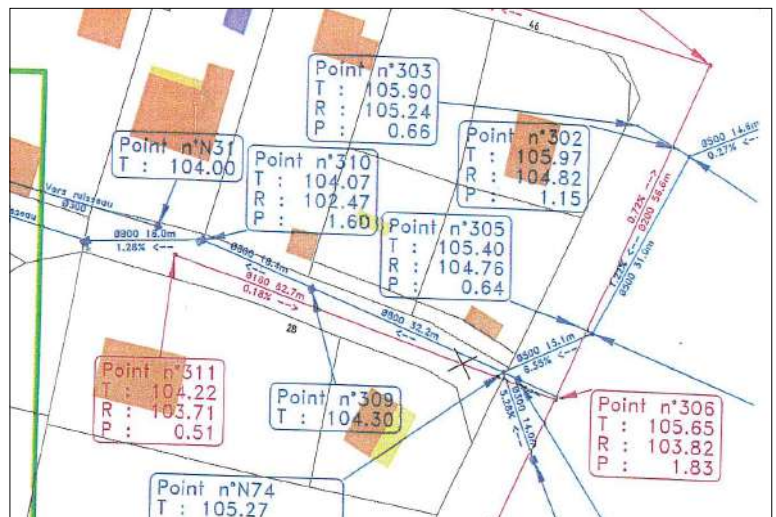


En 2021, ce fut de l'eau essentiellement, et là, la force du courant, qui charriait des déchets a même fait exploser une partie du trottoir sous lequel le rû circule.

Nous expliquons à M. Dujardin que le ruissellement ne provient pas uniquement du RD 125 – de Coulommès- mais que l'eau dévale des coteaux en biais et qu'une rivière se forme à partir du point haut du chemin d'exploitation le long duquel le SMAGE a planté une haie l'an dernier.

Sur le 1<sup>er</sup> plan ci-après : la circulation de l'eau.

Sur l'extrait de plan des réseaux ci-contre, on peut voir l'emplacement des avaloirs, très petits, qui se colmatent immédiatement.



## Vue du bassin de rétention du lotissement pratiquement sans eau



Les avaloirs et la canalisation prévue n'amènent pas l'eau dans ce bassin.

La rue Romain Rolland ainsi que l'aire de jeu à côté du bassin étaient recouvertes de boue. Les riverains ont renvoyé dans l'avaloir le plus bas de la rue l'eau boueuse en fin de nuit, juste après l'orage : il est à craindre que la boue ne se soit déposée dans le tronçon de canalisation entre cet avaloir et le bassin

Les 2 maisons riveraines qui subissent principalement les coulées viennent de creuser une rigole pour détourner vers ce bassin l'eau boueuse du prochain orage qui coulerait en surface .

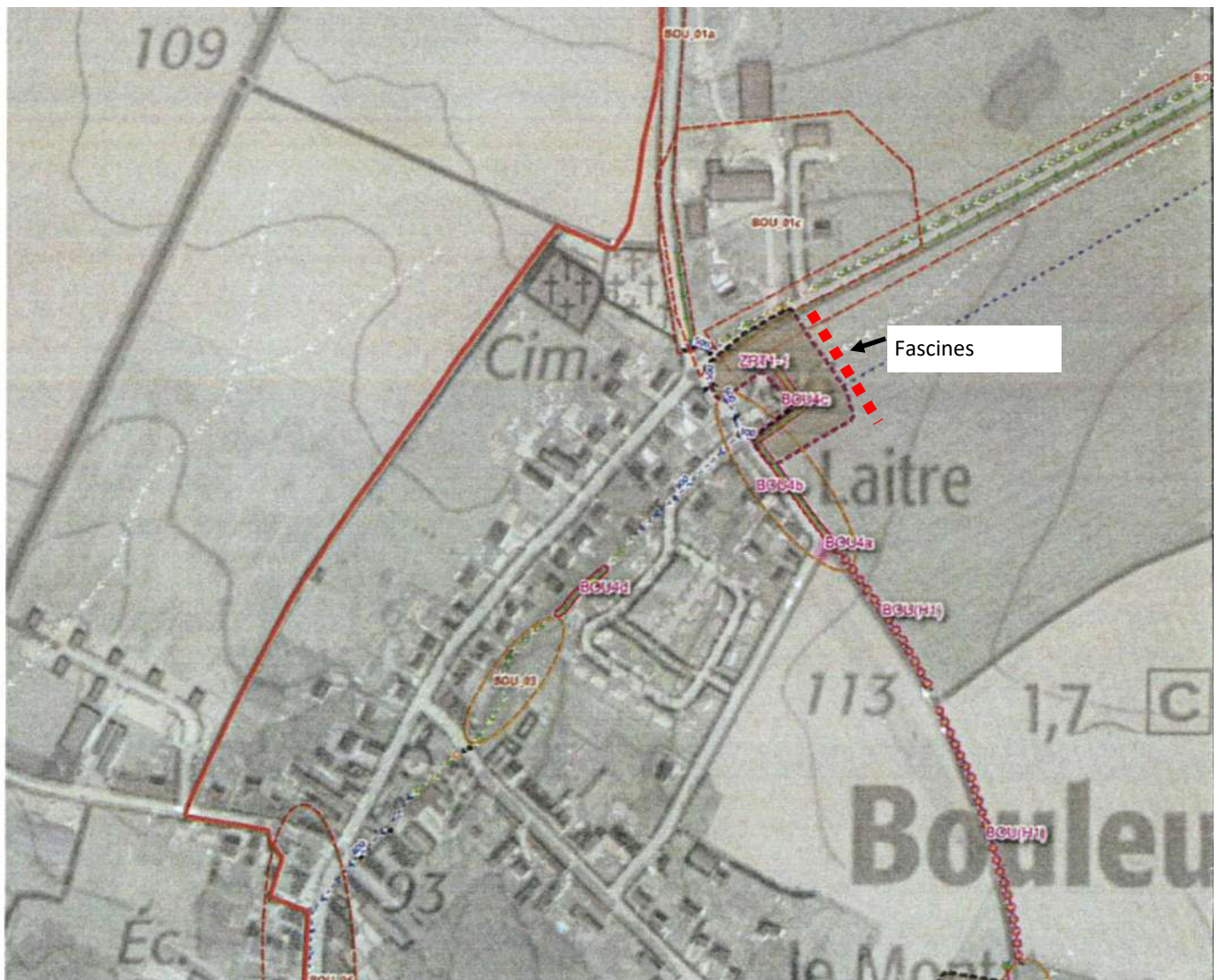
Au lieu de « gonfler » le ru du corbier l'eau boueuse s'est écoulée aussi le long du rû , sur le cheminement piéton qui va de l'impasse de Laitre jusqu'au terrain de jeu à côté du bassin de rétention.

**Il y a donc deux réseaux à curer :**

- ⇒ L'ancienne canalisation qui relie l'impasse directement au ru du corbier
- ⇒ Le bas de la canalisation d'eaux pluviales du lotissement et notamment le tronçon de liaison avec le bassin

**Pour prévenir ces coulées de boues récurrentes et éviter à l'avenir un travail de nettoyage de toute la voirie , en plus des garages et maisons .... Il faut faire en sorte que le réseau créé serve à quelque chose**

**S'il faut ralentir l'arrivée de l'eau (fossé à redents, fossé en U, fascines..) , il faut que les avaloirs soient en capacité de capter le ruissellement d'où notre demande **d'un caniveau routier****



**Ci-dessus votre projet;** nous ne comprenons pas ce U autour de la parcelle construite.

Nous avons constaté par contre que la boue se déposait toujours au même endroit , au bout du fossé à redents . Il nous apparaissait nécessaire de faire un bassin de rétention, ou une grosse noue, pour ralentir l'eau, retenir les déchets, pour limiter le colmatage des avaloirs.

Les redents en terre ont été nivelés : **nous avons noté que vous proposiez de les refaire en pierres, ce que nous approuvons.**

Nous avons compris que la forme en U pouvait être un atout car l'eau se répartira en cassant sa vitesse. Cependant nous doutons qu'il suffira lorsque nous aurons à nouveau ce type de très gros orages.

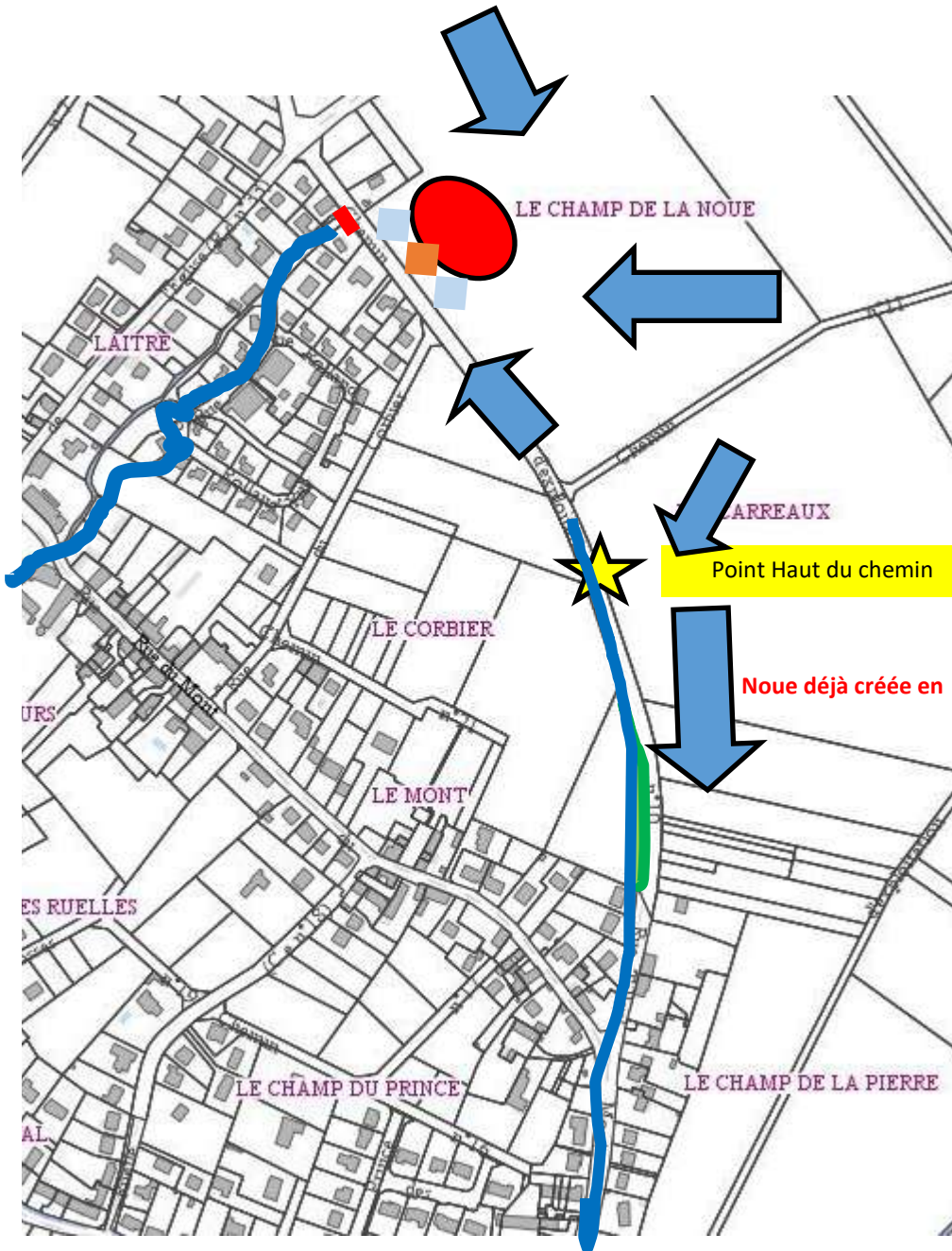
**Après avoir vue une vidéo de l'eau descendant de Coulommes, M. Dujardin propose d'ajouter des fascines** avant le fossé, perpendiculaires à la route.

**Nous souhaitons en plus :**

- ◆ La plantation d'une haie le long du fossé à redents (refaits en pierre)
- ◆ La pose d'un caniveau routier sur toute la largeur de l'impasse (*La largeur est de 10 à 14 m—au point le plus large*) : si la première grille au bout du fossé se colmate comme d'habitude, en positionnant ce caniveau de l'autre côté de la route le long de la bordure, une grande partie de l'eau s'y infiltrera, y compris celle arrivant du carrefour.



## SECTEUR DE LAITRE : notre constat



**Le long du fossé à redents :  
il faut planter une haie**

**Derrière la haie il faut creuser pour retenir l'eau.**

Il faut tenir compte du fait que c'est toujours à cet endroit que la boue s'accumule et que le maximum d'eau arrive.

**Le type de culture joue un rôle.**

Dans le cas du 31 mai, la terre est presque à nue : la violence de l'eau a entraîné la terre, l'herbe, la paille et l'eau ne s'est pas écoulée dans le réseau

Les haies sont capables d'arrêter la boue mais à une taille adulte.

**Autre solution pour capter l'eau** avant qu'elle ne dévale l'impasse puis le lotissement :

Poser un caniveau routier dans la voirie

Vers le versant rue du Tilleul (le 3 juin 2025)



# Chemin d'exploitation versant vers la rue du Tilleul

Cette zone a fait l'objet d'une première étude hydraulique par la commune, communiquée au SMAGE.

Ses conclusions étaient essentiellement un bassin de rétention dans la parcelle en jachère mais dans un 1er temps la commune avait retenu deux noues pour une question de budget.

Lors d'une réunion en 2018 avec le SATESE, l'AESN, le B.E. Test Ingenierie, des élus et deux propriétaires de parcelles : M. PORTIER et M. THILL, il a été décidé de commencer par les noues.

(moins cher)

J'ai proposé à M. THILL d'acheter un morceau de la jachère le long de sa propriété (il a 2 maisons en bordure qu'il loue) pour réaliser le fossé.

Il a refusé de vendre mais s'est dit d'accord pour le fossé (réalisé par la collectivité). J'aurai du lui faire signer un accord mais je l'ai fait « à l'ancienne »... parole d'agriculteur.

J'ai prévenu que nous allions réaliser les fossés. On les a fait et une fois terminé, M. THILL m'a ordonné de refermer sous peine de dépôt de plainte etc....il ne pensait pas un fossé comme cela, nous a dit que ce n'était pas comme cela qu'il fallait faire et que nous devions remettre en état.

En bref, nous avons rempli de cailloux, et fait une légère noue avec de la terre :



Lors de l'inondation du 31 05 2025 , les maisons n'ont pas été inondées (*ni la fois précédente en 2021*). Par contre la noue s'est remplie et on voit encore l'épaisseur de boue sur le chemin. L'eau est restée dans l'axe du chemin et de la rue du tilleul.

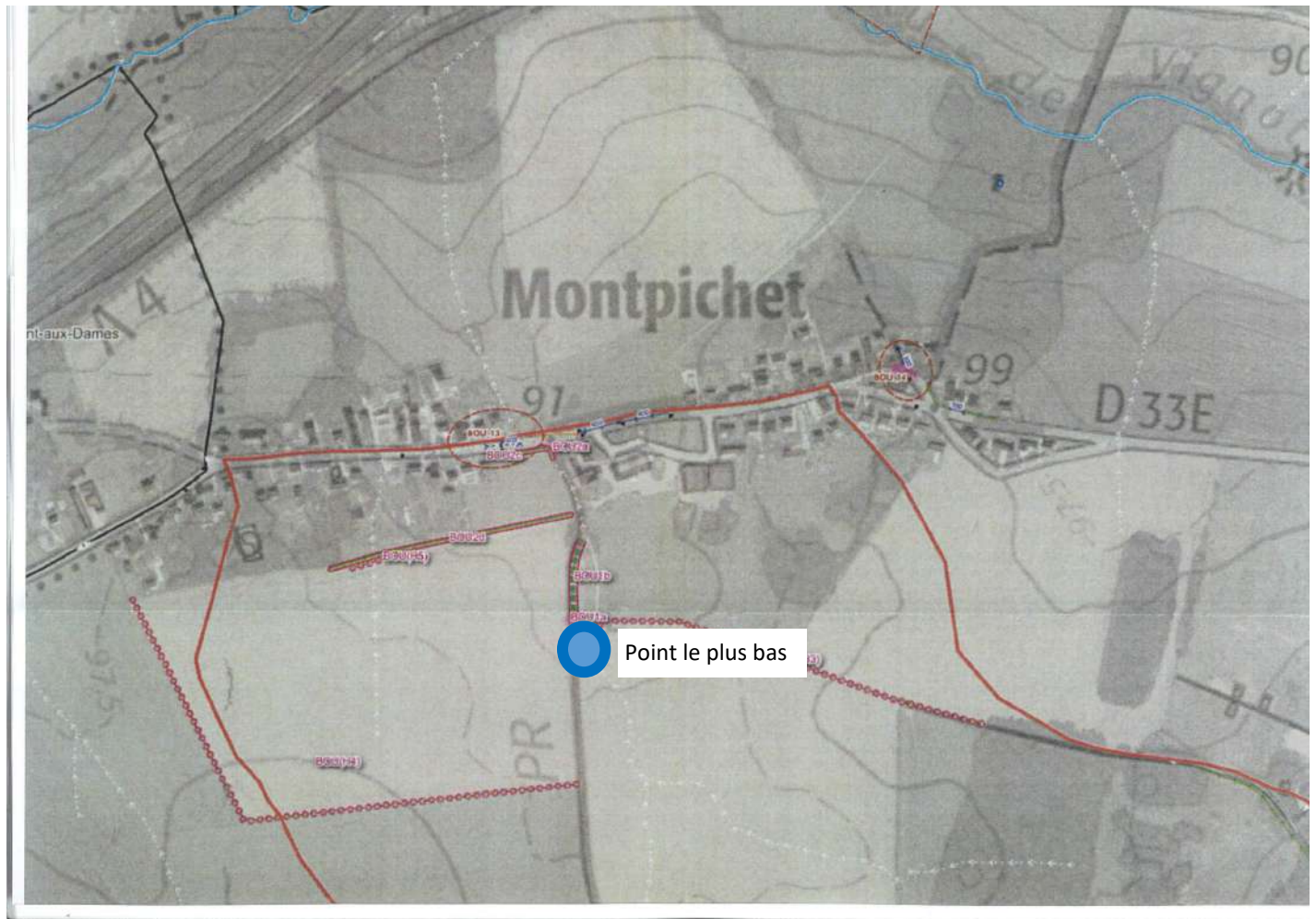
**Je demande l'annulation de l'action BOU 5b pour reporter le budget sur une action plus prioritaire dans le secteur DE LAITRE**

# Secteur de Montpichet

## Description de ce qui est prévu

- la création de haies en trois tronçons : 590 + 440 + 70 ml pour 93 000 €
- La création d'un fossé à redents sur 80 ml et de
- la reprise de l'entonnement et du curage de l'ancien fossé sur 25 ml

Soit un montant total de 102 000 €



## Explication de la réalité

### Une seule maison à cet endroit est inondée systématiquement

L'eau ruisselle de manière ancestrale le long du chemin qui arrive à l'angle de la ferme

Cela explique que depuis toujours le 1er terrain au bord du chemin a été exclu de la zone à urbaniser

Pascal VALLEE, né dans cette ferme et y vivant toujours, agriculteur maintenant retraité a expliqué :

- ⇒ **Qu'autrefois l'eau passait sous un pont avec une ouverture de 2 ml de large. Il l'a connu.**
- ⇒ **La modification a été faite lors des travaux d'élargissement de la RD 33 E par le Conseil Départemental dans les années 70 : Le fossé était à ciel ouvert : il est encore visible sur les photos IGN « remonter le temps »**

Ce pont n'existe plus et une buse relie le collecteur aval à celui de l'autre côté de la route; **mais de 2 ml de large** , on est passé à un diamètre bien inférieur. En cas d'orage violent avec un gros débit, l'eau passe au-

dessus de la route, la force de l'eau déplace même la grille .

- ⇒ M. DUJARDIN dit que cela ferait arriver l'eau plus vite en bas du champs..... mais ce champs est très grand ET ON NE PEUT PAS VOULOIR QU'UNE MAISON SERVE DE BASSIN DE RÉTENTION !!!
- ⇒ L'eau s'est toujours écoulee dans tout le champ jusqu'au bois en bordure d'autoroute : il y a largement de surface pour absorber l'eau

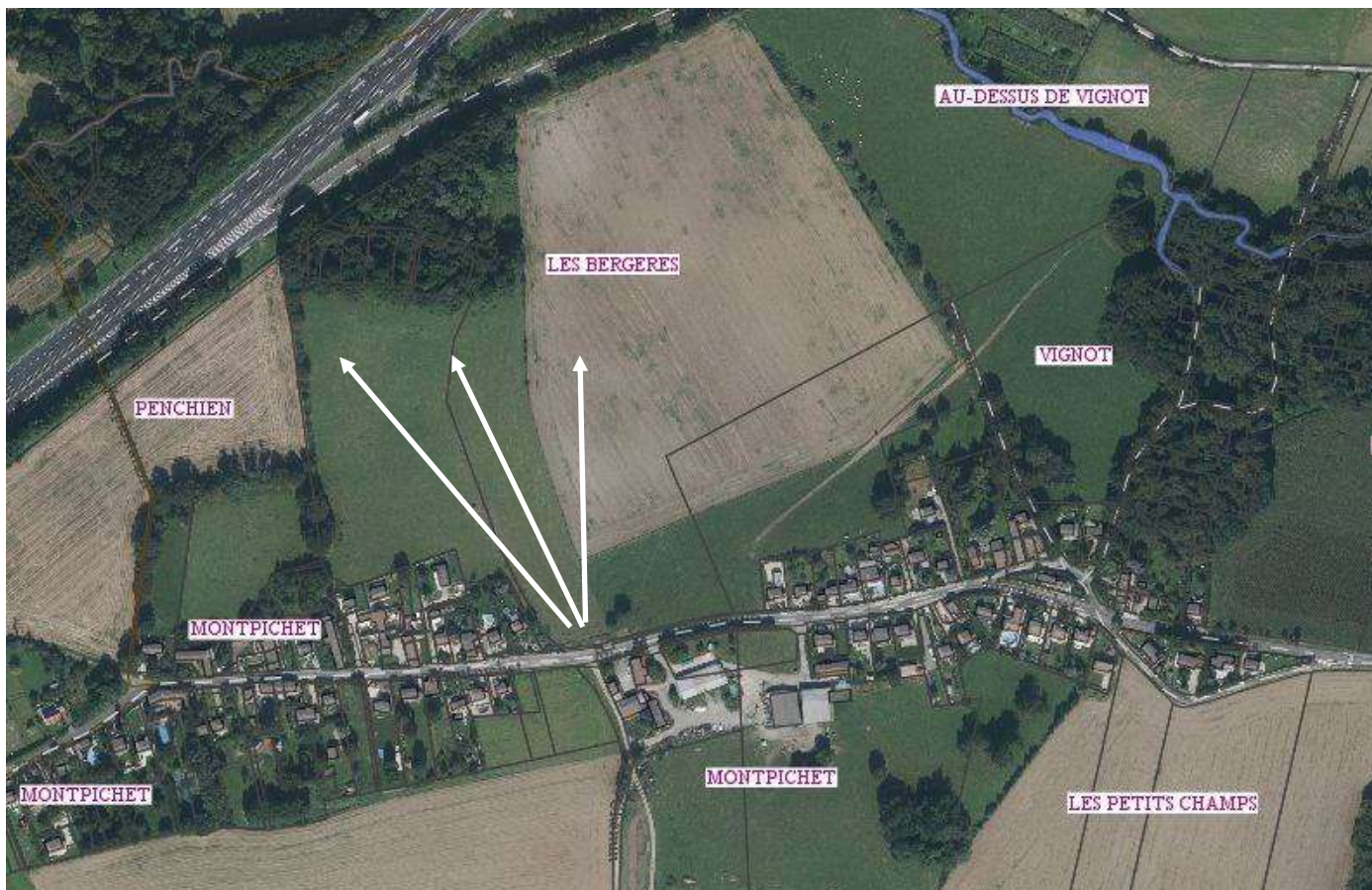


Photo IGN « Remonter le temps » :  
le trait noir est le tracé du fossé à ciel ouvert qui existait avant que le Département ne modifie la sortie et buse le fossé





A la place du passage de 2 ml sous chaussée

Pluvial qui arrive du collecteur plus haut (diamètre inférieur à la buse sous chaussée)



Canalisation qui passe sous la route et sort dans le champ



Le dernier nettoyage a eu lieu en 2020

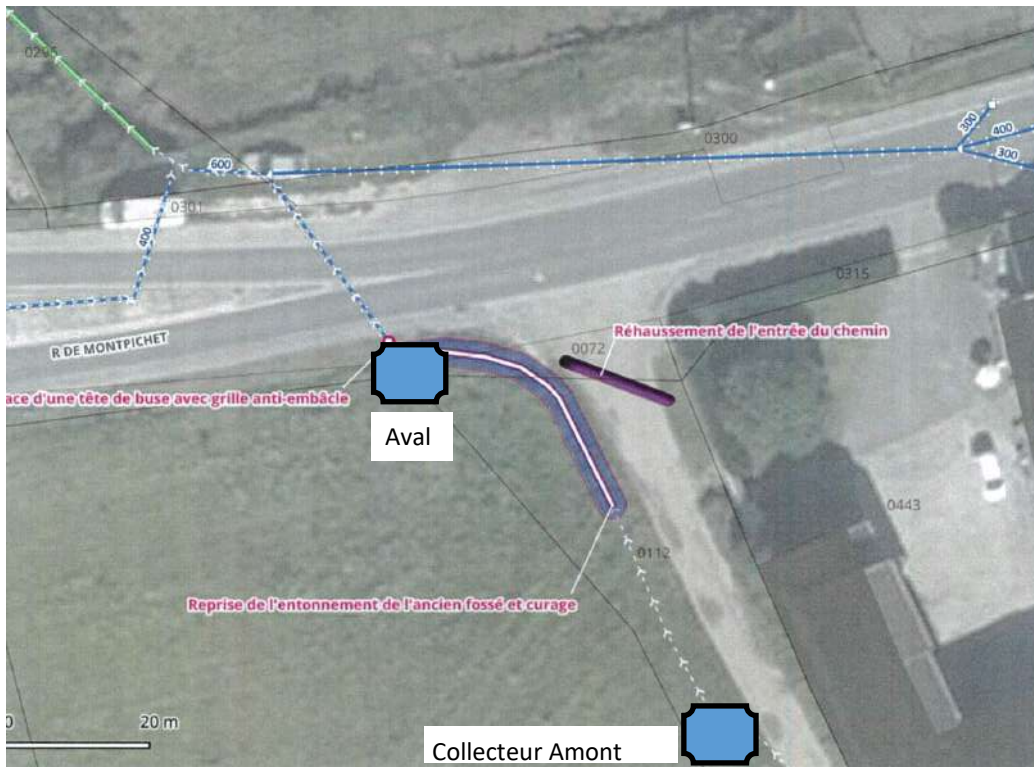
## Collecteur situé en amont



1967



La nouvelle route qui supprime les 2 virages n'est pas faite—le fossé est à ciel ouvert



### Le SMAGE prévoit uniquement

- le Curage du fossé existant.
- La reprise de la grille existante en tête de buse + grille anti-encastrement permettra d'améliorer le transfert des eaux

## C'est le site où l'aménagement à faire est le plus important et le plus nécessaire

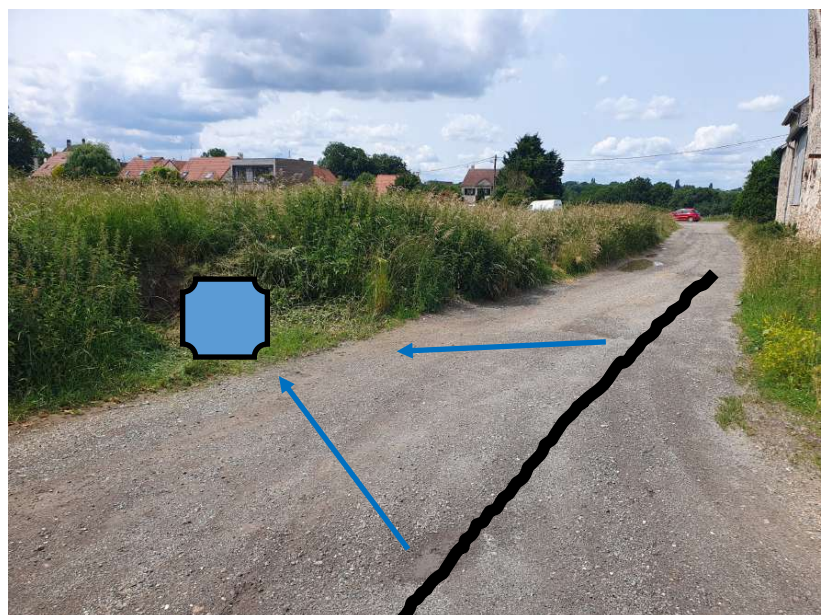
Les deux collecteurs fonctionnent quand l'eau est guidée vers le collecteur en amont. Quand l'agriculteur déplace des cailloux au milieu du chemin pour rabattre l'eau vers le collecteur, il capte très bien l'eau. Ce n'est que lorsque l'orage est plus violent et plus long que le collecteur de l'aval, près de la route, ne débite pas assez.

En octobre 2024, la force de l'eau a même déplacé la grille.

### A améliorer :

- ◆ **le reprofilage du chemin vers le collecteur amont** : le simple réhaussement de l'entrée du chemin n'est pas suffisant
- ◆ Dégager l'entrée de ce collecteur, souvent envahi de végétation
- ◆ La pente du chemin orienté vers le collecteur

**L'idéal étant de faire une noue à l'emplacement de l'ancien fossé entre les deux collecteurs comme celle faite par la commune en haut de la rue du Tilleul (voir photo page suivante)**



## La question du fossé à redents

Actuellement l'agriculteur avait réalisé une boucle dans son champ pour faire tourner les camions de betteraves donnant l'impression d'un 2ème chemin. Actuellement au milieu il y a eu un stockage de terre.



**M. Dujardin** explique que le fossé à redents serait fait dans le chemin naturel et que le chemin pour les promeneurs ou l'usage agricole serait fait dans celui réalisé pour le retournement des camions de betteraves (si l'agriculteur propriétaire foncier est d'accord)

Le ruissellement a effectivement une certaine force ravinant le chemin . Régulièrement l'agriculteur remonte dans le chemin les cailloux descendus.

## Souhait de modification/ amélioration

- ⇒ Modification du profil en bordure du champ pour guider l'eau vers les deux collecteurs
- ⇒ Changer le diamètre du pluvial entre les deux collecteurs ou remettre l'ancien fossé à ciel ouvert comme la noue en haut de la rue du tilleul
- ⇒ **Suppression des haies BOU H4 et BOU H5 totalement inutiles** : pas de ruissellement de ce côté du chemin et aucune maison inondée la seule proposée pouvant intercepter des grands écoulements serait une partie de la H3 mais le propriétaire n'y est pas favorable

on peut réutiliser le budget de 93 000 € prévu pour la création des haies

**Tout cela avait déjà été expliqué par l'agriculteur à la personne envoyée par le Bureau d'Etudes** ; cependant hormis un curage de fossé et la pose d'une grille , l'essentiel des travaux proposés en enquête publique consiste à planter des haies (93 000 € sur 102 000 € !!! )



## Extrait du projet du SMAGE : le fossé à redents

Observations : les redents en terre sont nivelés au 1er orage



### **BOU1a** Secteur 8 Bouleurs

Rehaussement du chemin Ce rehaussement permettra de limiter la concentration des eaux sur le chemin. Son exutoire sera le fossé à redents à créer. Surface à travailler :  $\sim 30\text{m}^2$

### **BOU1b** Secteur 8 Bouleurs

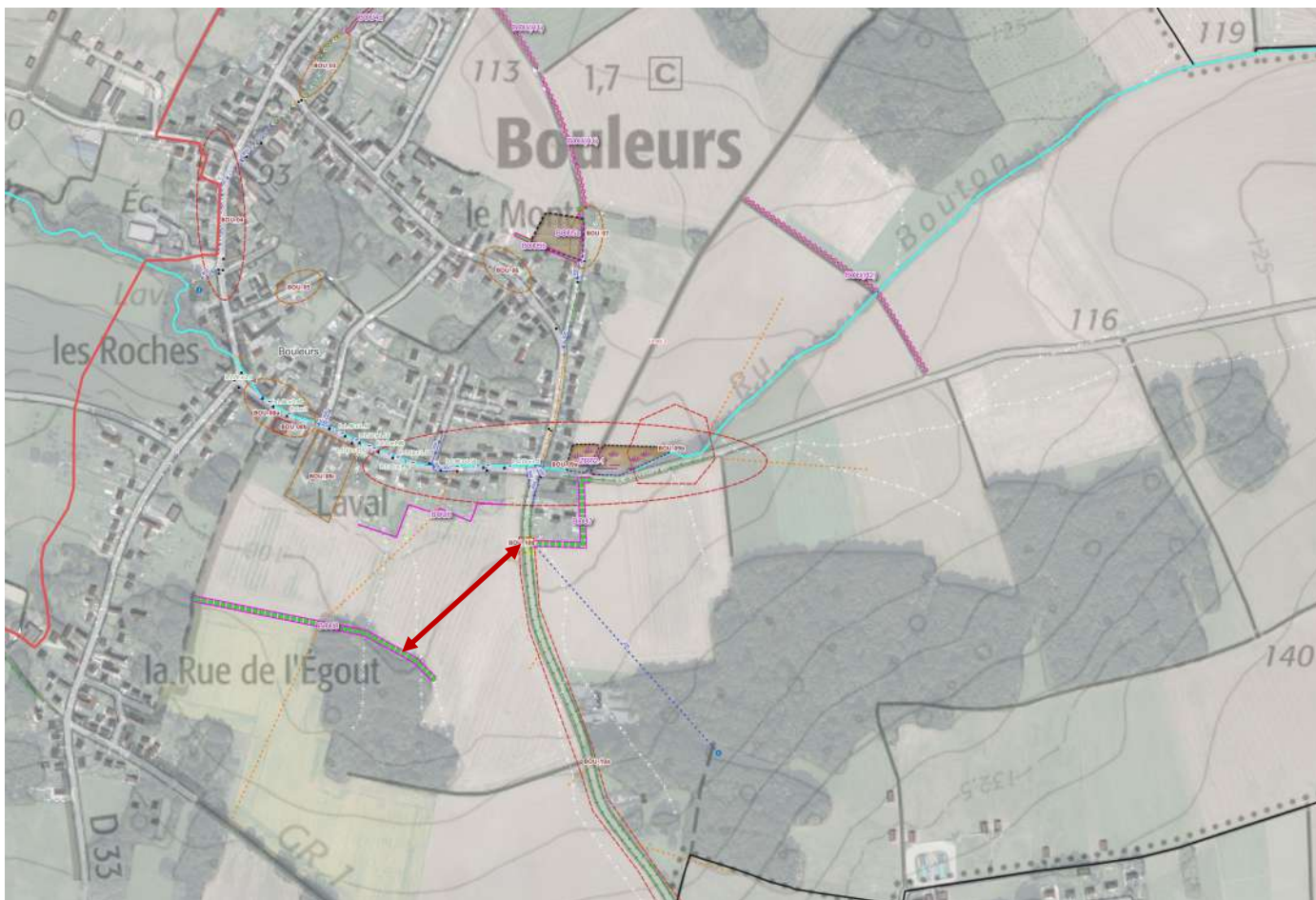
Création d'un fossé à redents : La création d'un fossé à redents permettra le ralentissement des eaux (limiter l'érosion du chemin) Linéaire : 85ml Pente :  $\sim 2\%$  Pose d'un redent tous les 5ml soit 18 redents



Fossé à redents avec redents nivelés après l'orage du 31/05/25

## Secteur de la rue des roches et du ru Bouton route de Sarcy

Il s'agit de créer des fossés (traits rouges épais), planter des haies et créer des merlons de terre (travaux de phase 2 seulement). Ci-dessous le plan avec également la phase 3.



## Secteur rue des Roches

Malgré les travaux faits par l'agriculteur (*présent à la réunion*) en lisière du bois à mi-pente, pour drainer, retenir les eaux, le diagnostic est que des collecteurs anciens qui renvoyaient dans le ru Bouton ont été obstrués ou coupés lors de la construction des maisons; il est indispensable de renvoyer les eaux vers la future zone d'expansion de crue (trait rouge).

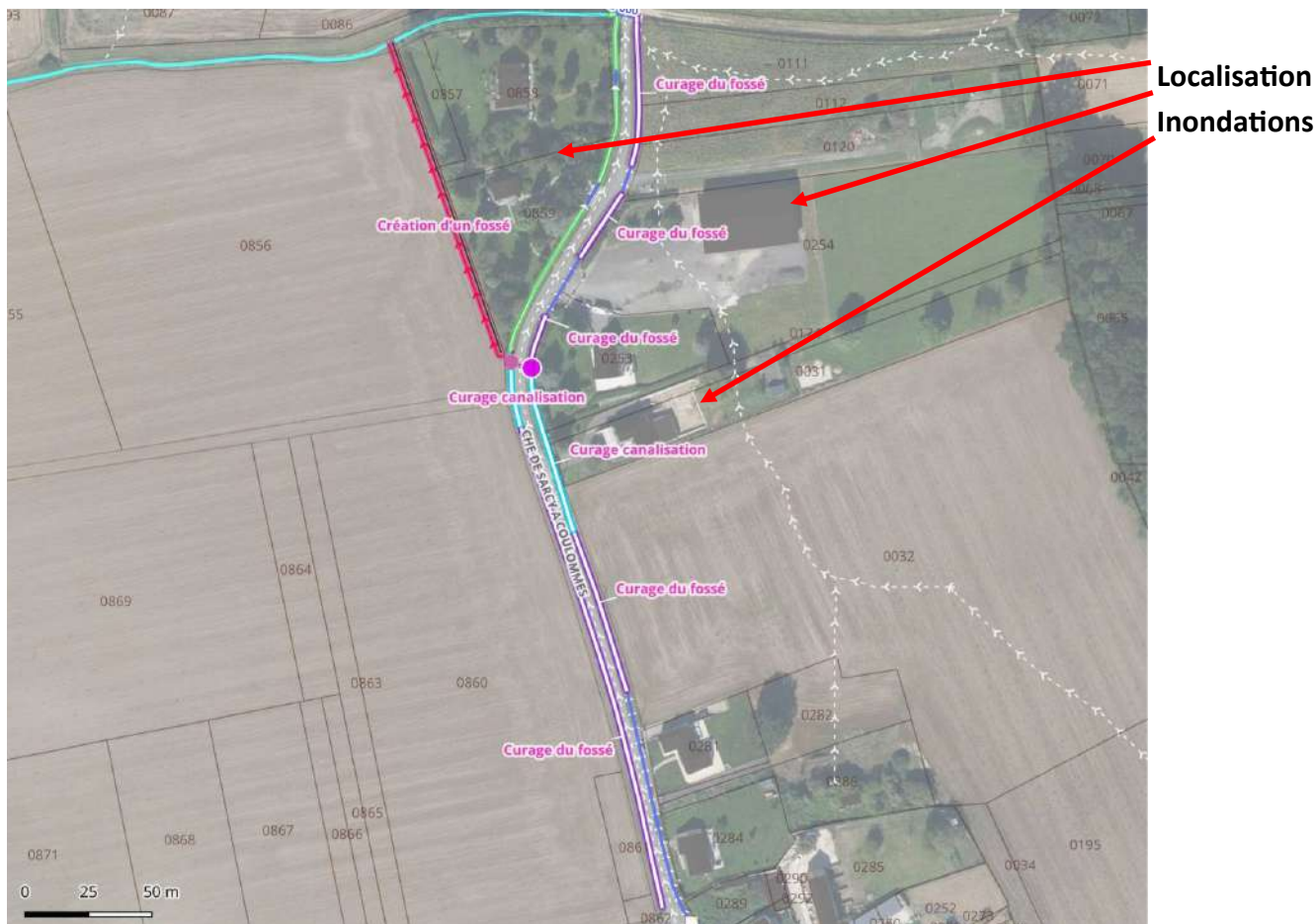
**C'est là qu'un consensus s'est dégagé avec l'ingénieur M. DUJARDIN grâce à la présence simultanée de tous les acteurs connaissant très bien le terrain.**

Pour l'action BOU 8 une partie ouest du fossé à redents pourrait être convertie en haie avec l'accord du propriétaire

En attendant la réalisation de la zone d'expansion, les merlons derrière les maisons peuvent peut-être être utiles ?

M. LAFARGE, riverain, explique les dysfonctionnements, les contre-pentes de la rue des roches et demande que soit entretenus les deux passages entre les maisons réservés aux agriculteurs pour entrer dans leurs champs.





### Description du fonctionnement de l'aménagement du secteur 6

Il est proposé d'une part, d'effectuer le curage de l'ensemble des fossés existant sur le linéaire de travail préconisé. Ce curage permettra d'améliorer la collecte et le transfert des eaux de voirie et agricoles vers le cours d'eau temporaire. Sur le même objectif, il est préconisé d'effectuer l'hydrocurage de l'ensemble des canalisations de la rue afin d'assurer la continuité hydraulique.

#### Hydrocurage des canalisations existantes :

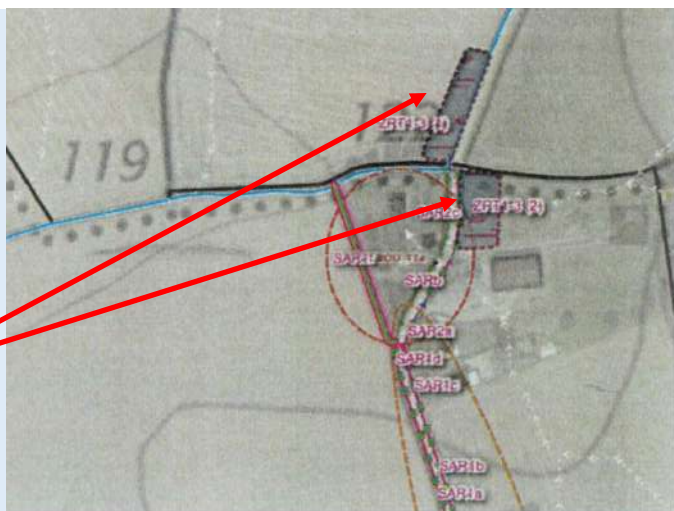
Afin de réduire la fréquence d'inondation d'une propriété privée il est proposé la réalisation d'une traversée sous voirie (Amgt SAR1e -rive Est vers rive Ouest) via la création d'une canalisation Ø300mm piqué sur le regard de visite en rive Est existant. Son exutoire sera au niveau d'un fossé + merlon à créer. Une tête de buse du Ø300mm est à prévoir au niveau de ce fossé + merlon ainsi qu'une au niveau de la canalisation SAR1d existante.

L'exutoire de la traversée sera donc un fossé + merlon à créer le long de la limite parcellaire entre un propriété privée et une parcelle agricole. Ils permettront de diriger les eaux vers le cours d'eau.

#### Observations :

Le B.E. ne prend pas en compte les drainages agricoles : ce sont eux qui inondent le hangar et la maison au N° 180 car lorsque le fossé est inondé, les drainages des champs ne s'écoulent plus et débordent

Les zones de rétention prévues en phase 3 seront une aide précieuse



# Synthèse

## Secteur DE LAITRE

Réalisation de vos actions avec les modifications suivantes :

- ◆ refaire les redents du fossé en pierres (*le fossé étant plein de boue, la commune a loué une mini pelle pour enlever l'épaisseur de boue*)
- ◆ Ajouter des fascines comme proposé par M. Dujardin
- ◆ Installer un caniveau routier (voir devis joint) sur la largeur de l'impasse
- ◆ Supprimer l'action BOU 5b

## Secteur de Montpichet

- ◆ Supprimer toutes les haies prévues (gain estimé 93 000 €) totalement inutiles pour les H4 et H5 et la H3 n'aura pas l'accord du propriétaire
- ◆ Porter toute l'action sur le tronçon entre les deux collecteurs qui était à ciel ouvert autrefois sans refaire le passage sous la chaussée RD 33 E, faire une noue entre les deux collecteurs qui permettrait de stocker l'eau avant qu'elle n'arrive à s'évacuer par le diamètre réduit
- ◆ Le fossé à redents serait un complément pour ralentir l'eau

## Secteur rue des roches

Pour une réelle efficacité, la phase 2 sans la phase 3 ne verra pas une amélioration pour les riverains

- ◆ avec la phase 3 et la zone d'expansion (*si elle est dimensionnée en conséquence*), on arrivera à limiter les inondations
- ◆ La liaison envisagée en réunion pour rejoindre le fossé prévu BOU 7 ne sera efficace que si l'on fait la zone d'expansion car sinon où ira l'important ruissellement qui aboutira au début de la zone urbanisée ? La maison située au carrefour de la route de Sarcy et du RD 85 subit en premier à chaque fois les débordements du ru
- ◆ L'action BOU 9 ne nous semble pas pertinente et la BOU 6 est une solution d'attente

## Secteur Route de Sarcy

- ◆ L' action BOU H2 pertinente
- ◆ Les actions BOU 10 et 11 ne nous apparaissent pas correspondre aux écoulement constatés (voir explications)

## Secteur Hameau de Sarcy

Il n'est prévu que du curage (toujours utile) et un fossé qui n'aura pas l'accord du propriétaire

Il va falloir attendre la phase 3